



Lettre du RESF

Réseau Éducation Sans Frontières

Rouen

Maison des Associations

22 bis rue Dumont d'Urville

76000 Rouen

resf76.rouen@orange.fr

Joindre le réseau :

CGT Education : 02 35 58 88 36

FSU : - SNUipp 02 35 63 85 08

- SNES 02 35 98 26 03

SGEN-CFDT : 02 32 08 33 40

SUD-Education : 02 35 89 89 83 /06 68 63 20 05

Numéro d'urgence : 06 68 63 20 05

- **Permanences (accueil des familles) du premier trimestre 16 à 17h les mercredis 6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 2, 16 et 30 mars.**
- **Réunions du RESF 17 à 19h les mercredis 13 et 27 janvier, 24 février** (exceptionnellement à **16h** pour réfléchir aux actions militantes + point fonctionnement), **9 et 23 mars.**

Lettre n°8 du 15 janvier 2016

Vous recevez la huitième lettre du RESF Rouen.

Cette lettre est adressée régulièrement aux syndicats qui participent au réseau, charge à eux de la diffuser à leurs adhérents et aux établissements.

Le réseau a été créé il y a dix ans par des personnels, parents et élèves d'établissements scolaires, syndicats, associations.

Il regroupe des syndicats (CGT Education, FSU – SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp, ...-, SGEN-CFDT, SUD-Education), la FCPE, des associations (Ligue des Droits de l'Homme, ...), des personnes.

Le RESF agit pour que les enfants, les jeunes, dont les parents n'ont pas de papier, puissent poursuivre leur scolarité et vivre sereinement en France comme les autres enfants de leur âge, pour les aider à faire régulariser leur situation et celle de leur parents.



Dernière minute :

Au début du rassemblement du vendredi 8 janvier devant le foyer Coallia, nous avons appris qu'à la suite des interventions militantes (en particulier de celle du 31 décembre 2014 à l'appel du DAL) et d'élus de Oissel, il a été obtenu que les familles encore présentes dans ce foyer puissent y rester jusqu'au 31 mars, ce qui donne un peu de temps

pour trouver pour toutes une solution acceptable d'hébergement.

Actions en cours :

- Interventions pour le relogement des personnes expulsées du foyer Coallia à Oissel
- Lettre aux maires (hébergement...)
- Demande rendez-vous, avec Médecins du Monde..., au président du Conseil Départemental à propos des MIE (Mineurs Etrangers Isolés)
- Demande de rendez-vous au préfet avec les associations qui s'occupent des dossiers de régularisation

Bonnes nouvelles : régularisation des jeunes : Ak, Y, L, des familles B, K, Ux, T, E, Aw.

Le RESF et les écoles, collèges et lycées de la région de Rouen.

Les militants du RESF-Rouen sont sensibles à la qualité de l'accueil que reçoivent leurs interventions dans les établissements scolaires de la région de Rouen.

Ils sont heureux de souligner ici combien les enfants étrangers (le RESF intervient au nom de ceux dont les parents demandent leur régularisation ou des mineurs isolés étrangers) trouvent dans les établissements scolaires de la région des lieux où ils peuvent enfin construire leur avenir et des personnels dont le souci premier est l'épanouissement de ces enfants en dépit des difficultés qu'ils rencontrent.

Nous voulons mentionner en particulier :

- L'attention soutenue accordée par les personnels (chefs d'établissement, membres de l'administration, enseignants...) aux enfants d'origine étrangère qui connaissent des difficultés particulières liées aux difficiles conditions de vie de leurs parents et dont la langue maternelle n'est pas le français.

- L'accueil en internat d'un certain nombre de ces enfants qui bénéficient alors pendant la semaine de conditions favorables à leur développement personnel.
- Les témoignages écrits détaillés fournis par les enseignants et parfois par les chefs d'établissement aux avocats des familles convoquées devant le Tribunal Administratif auprès duquel peuvent être contestées les décisions de l'Administration (les refus de séjour délivrés par le Préfet). ; rappelons à ce propos que le devoir de réserve n'interdit nullement à un enseignant ou à un chef d'établissement d'indiquer si un élève fait des progrès en français, s'il respecte ses obligations d'élève (assiduité, etc.), s'il participe à la vie de la classe, etc.
- La présence fréquente (et parfois en nombre quand c'est possible) d'enseignants lors des séances de ce tribunal
- L'action du Rectorat quand le RESF sollicite son intervention pour telle ou telle situation particulière.

Le RESF, avec les personnels des établissements scolaires, continuera de veiller à ce que les enfants étrangers, quelle que soit la situation administrative de leurs parents, trouvent dans nos écoles, collèges et lycée l'accueil auquel ils ont droit.



Nous ne céderons pas !

Ceux qui, au nom de Daech, ont fait subir à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime

est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes et à celles déjà mises en œuvre.

C'est la démocratie qui est mise à mal quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre, sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur.

Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, d'autres mesures sont encore annoncées par le président de la République.

Il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés. L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public.

Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination. La réponse des autorités se veut martiale, elle n'est pas une assurance de sécurité et ne garantit en rien le respect de nos libertés.

Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées françaises, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée. Le silence du président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, sur le développement des services publics, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.

Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute leur place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle.

Pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place, nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre.

Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'information, d'expression, de manifestation et de réunion. Nos organisations construiront partout en France, ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos droits et libertés soient préservés et que nul ne soit victime de discriminations.

Premiers signataires :

AFD International, Agir pour le changement démocratique en Algérie (Acda), Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association des Marocains en France (AMF), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Tunisiens en France (ATF), Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine (Aurdip), Association française des juristes démocrates (AFJD), Association France Palestine solidarité (AFPS), Association Grèce France Résistance, Association interculturelle de production, de documentation et de diffusion audiovisuelles (AIDDA), Association pour la reconnaissance des droits et libertés aux femmes musulmanes (ARDLFM), Associations démocratiques des Tunisiens en France (ADTF), Attac, Cadac, Cedetim, Confédération générale du travail (CGT), Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal), Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Collectif 3C, Collectif des 39, Collectif des féministes pour l'égalité (CFPE), Comité pour le développement et le patrimoine (CDP), Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Commission islam et laïcité, Confédération syndicale des familles (CSF), Collectif des musulmans de France (CMF), Coordination des collectifs AC, Droit au logement (Dal), Droit solidarité, Droits devant!!, Emmaüs France, Emmaüs International, Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR), Fédération nationale de la Libre pensée, Fédération internationale des Liges des droits de l'Homme (FIDH), Filles et fils de la République (FFR), Fondation Copernic, Fédération syndicale unitaire (FSU), Genepi, Ipam, La Cimade, La quadrature du Net, Le Mouvement de la paix, Ligue des droits de l'Homme(LDH), Le Gisti, Les Amoureux au ban public, Les Céméa, Maison des potes, Mamans toutes égales(TE), Médecins du monde, Mrap, OIP -section française, Organisation de femmes égalité, Planning familial, Réseau éducation sans frontières (RESF), Réseau euromaghrébin culture et citoyenneté (REMCC), Réseau Euromed France (REF), SNPES-PJJ/FSU, Snuclias-FSU, Syndicat des avocats de France (Saf), Syndicat national des journalistes (SNJ), Unef, Union des travailleurs immigrés tunisiens (Utit), Union juive française pour la paix (UJFP), Union nationale lycéenne (UNL), Union syndicale de la psychiatrie (USP), Union syndicale Solidaires

Devenir correspondant du RESF :

Afin de faire le lien entre les établissements scolaires et le réseau, nous recherchons des correspondants pour :

- Afficher la lettre dans les établissements (environ une par période)
- Faire le lien avec le réseau lorsque les parents d'un élève, un élève majeur est en situation irrégulière

Nom : Prénom :
Établissement :
Fonction :
Téléphone : Mail :

Renvoyer à RESF Maison des Associations 22^{bis} rue Dumont d'Urville 76000 Rouen

Réseau Éducation Sans Frontières QUI SOMMES-NOUS ?



- Des parents,
- Des enseignants,
- Des éducateurs,
- Des citoyens,
- Des associations,
- Des organisations,

regroupés dans un réseau d'entraide,
attachés à la défense des droits de l'homme,
solidaires avec les familles sans-papiers
d'enfants et jeunes majeurs scolarisés.

En cas d'urgence :

*Depuis 2004, la mobilisation de tous
a souvent pu empêcher des expulsions
et mettre un frein
à l'injustice qui frappe nos voisins.*

<http://www.educationsansfrontieres.org>



**VOUS CONNAISSEZ DES FAMILLES SANS-PAPIERS ?
VOUS ÊTES UNE FAMILLE SANS-PAPIERS ?**

Ne restez pas seuls

Le Réseau Éducation Sans Frontières
peut vous accompagner en cas de :

- demande de régularisation
- arrestation
- danger d'expulsion
- rendez-vous à la préfecture

N'hésitez pas à contacter la FCPE
de votre école,
ou venir à la permanence de RESF
(sans rendez-vous) :

Permanences un mercredi sur deux
16h00
Maison des Associations
22bis rue Dumont d'Urville ROUEN

Numéro d'urgence : 06 68 63 20 05